
CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR INDICE

EN DATE DU 20 mars 2012

Turbos émis par

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(en qualité d'Emetteur)

Les modalités applicables aux Turbos figurent dans le Prospectus de Base (visa de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) n° 11-305 du 8 juillet 2011) et les Suppléments (visa AMF n° 11-357 du 8 août 2011, n° 11-362 du 12 août 2011, n° 11-414 du 15 septembre 2011, n° 11-521 du 10 novembre 2011, n° 11-575 du 13 décembre 2011, n° 12-036 du 25 janvier 2012, n° 12-079 du 17 février 2012, n°12-100 du 2 mars 2012, n°12-115 du 13 mars 2012).

Les Conditions Définitives, le Prospectus de Base et les Suppléments sont disponibles sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et sur le site internet <http://www.sgbourse.fr>, ou tout autre site qui viendrait à lui succéder.

L'attention des acheteurs potentiels est attirée sur le fait que :

- ils doivent lire ces Conditions Définitives en liaison avec le Prospectus de Base et les Suppléments,
- de par leur nature, les Turbos sont susceptibles de connaître des variations de valeur considérables pouvant aboutir, dans certains cas, à la perte de la totalité du prix d'achat des Turbos. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de ne prendre leur décision qu'après avoir soigneusement examiné, avec leurs conseillers, si l'investissement envisagé correspond bien à leurs besoins et à leurs moyens.
- seule la version française du Prospectus de Base et des Suppléments a reçu un visa de l'AMF. La traduction anglaise est pour information uniquement.

LES TURBOS N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DU *UNITED STATES SECURITIES ACT 1933*, TEL QU'AMENDÉ, ET LA NÉGOCIATION DES TURBOS N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE PAR LA *UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION* EN VERTU DU *UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT*. NI LES TURBOS, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT. SUR LA DESCRIPTION DES RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'OFFRE ET DE VENTE DES TURBOS, VOIR LE CHAPITRE "ACHAT ET RESTRICTIONS DE VENTE" DU PROSPECTUS DE BASE.

Emetteur	Société Générale
Date de Lancement	19 mars 2012
Date d'émission	22 mars 2012
Preneur Ferme	SG Option Europe
Agent Financier	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Organisme(s) de Compensation	Euroclear France (Paris), Euroclear Bank (Bruxelles), Clearstream Banking (Luxembourg)
Cotation	Euronext Paris
Animation du marché	Transactions en continu

Indice Dow Jones Industrial AverageSM (code ISIN US2605661048)	
- Promoteur de l'Indice	Dow Jones & Company, Inc.
- Agent de Calcul de l'Indice	Dow Jones & Company, Inc.
- Prix de Référence	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte. Selon les conditions de dénouement des opérations de couverture des Turbos pour l'Emetteur, le Prix de Référence pourra être augmenté des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	Non Applicable
- Taux de Conversion	Le taux EUR/USD publié sur la page Reuters EUR=

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Parité	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial
1	Put	1.000.000	100	20,93 EUR	16.000,00 USD

Tranche	Taux de Financement	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage
1	USD Libor Overnight - 2 % (jusqu'à USD Libor Overnight -10 %)	15.520,00 USD	3 % (minimum: 3 %, maximum: 10 %)

Tranche	code ISIN	code mnémonique
1	FR0011223981	0147S

Forme des Turbos Les Turbos sont émis au porteur. La propriété des Turbos sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L 211-4 du Code monétaire et financier.

Devise de Règlement EUR

Exercice des Turbos	Conformément aux dispositions du Prospectus de Base, les Turbos sont exerçables par le Porteur à tout moment pendant la Période d'Exercice ou automatiquement exercés lors de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance ou en cas d'échéance anticipée au gré de l'Emetteur.
Modalités de Règlement	Paiement en numéraire du Montant Différentiel ou du Montant Différentiel Anticipé, selon le cas.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Nombre minimum de Turbos négociables	Un Turbo (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Turbo)
Nombre minimum de Turbos exerçables	1.000 Turbos (ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple entier de 1.000 Turbos)
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procédera ensuite à leur radiation.
Site internet de l'Emetteur	www.sgbourse.fr
Contact investisseurs	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20

Extrait de la licence de l'Indice Dow Jones Industrial AverageSM :

Les Turbos indexés sur l'indice Dow Jones Industrial AverageSM ne sont ni parrainés, ni approuvés, ni vendus, ni présentés par Dow Jones ou ses affiliés. Dow Jones ou ses affiliés ne font aucune déclaration ou garantie implicite ou explicite aux porteurs des Turbos ou à toutes autres personnes concernant le caractère opportun d'un investissement en valeurs mobilières en général ou dans les Turbos en particulier, ou sur la capacité de l'Indice Dow Jones Industrial AverageSM à suivre la performance générale du marché des actions. La seule relation de Dow Jones et de ses affiliés avec Société Générale ("le licencié") porte sur l'octroi de licence des marques et de certains noms commerciaux de Dow Jones, ainsi que sur l'utilisation de l'indice Dow Jones Industrial AverageSM qui est déterminé, composé et calculé par Dow Jones sans tenir compte de l'Emetteur ou des Turbos.

Dow Jones n'a aucune obligation de prendre en compte les besoins de l'émetteur ou des porteurs de Turbos pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones Industrial AverageSM.

Dow Jones ne saurait être tenu pour responsable de l'émission des Turbos et n'a pas participé à la détermination des dates, prix quantités et formules d'indexation et de calcul à l'exercice y afférents. Dow Jones et ses affiliés déclinent toute responsabilité concernant la gestion administrative, la commercialisation ou le marché des Turbos.

DOW JONES OU SES AFFILIES NE GARANTISSENT NI L'EXACTITUDE NI LA NON-INTERRUPTION DU CALCUL DE L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT. DOW JONES ET SES AFFILIES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT ET DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE, QUANT AUX RESULTATS DE L'UTILISATION DE L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT PAR L'EMETTEUR, LES PORTEURS DE TURBOS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE. DOW JONES OU SES AFFILIES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT ET DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE, QUANT A LA POSSIBILITE DE COMMERCIALISER TOUT PRODUIT LIE A L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET AUX DONNEES QU'IL CONTIENT OU QUANT A SON ADEQUATION A UN OBJECTIF OU UN USAGE PRECIS. SANS REDUIRE LA PORTEE DE CE QUI PRECEDE, DOW JONES NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT MANQUE A GAGNER, PERTES OU DOMMAGES ET INTERETS SUBIS PAR QUI QUE CE SOIT, MEME DANS LE CAS OU DOW JONES AURAIT ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE TELLES CONSEQUENCES.

English free translation for information purposes only

**FINAL TERMS FOR OPEN-END TURBOS ON INDEX
DATED 20 March 2012**

**Turbos issued by
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(as Issuer)**

The provisions applicable to the Turbos appear in the Base Prospectus (*visa* from the *Autorité des marchés financiers* ("AMF") n° 11-305 dated 8 July 2011) and the Supplements (*visa* AMF n° 11-357 dated 8 August 2011, n° 11-362 dated 12 August 2011, n° 11-414 dated 15 September 2011, n° 11-521 dated 10 November 2011, n° 11-575 dated 13 December 2011, n° 12-036 dated 25 January 2012, n° 12-079 dated 17 February 2012, n°12-100 dated 2 March 2012, n°12-115 dated 13 March 2012).

The Final Terms, the Base Prospectus and the Supplements are available on the website of the AMF <http://www.amf-france.org> and on the website <http://www.sgbourse.fr>, or any other successor website.

The attention of prospective purchasers is drawn to the fact that :

- they should read this Final Terms in conjunction with the Base Prospectus and the Supplements,
- due to their nature, Turbos may be subject to considerable fluctuations in value, which may, in certain circumstances, result in a total loss of the purchase price of the Turbos. Prospective purchasers are advised to make their decision only after having carefully considered, with their advisers, whether the planned investment is appropriate to their requirements and resources,
- solely the French version of the Base Prospectus and the Supplements has received a *visa* from the AMF. The English translation is for information purposes only.

THE TURBOS HAVE NOT BEEN AND WILL NOT BE REGISTERED UNDER THE U.S. SECURITIES ACT OF 1933, AS AMENDED, AND TRADING IN THE TURBOS HAS NOT BEEN APPROVED BY THE UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION UNDER THE UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT. TURBOS, OR INTERESTS THEREIN, MAY NOT AT ANY TIME BE OFFERED, SOLD, RESOLD OR DELIVERED, DIRECTLY OR INDIRECTLY, IN THE UNITED STATES OR TO, OR FOR THE ACCOUNT OR BENEFIT OF, A U.S. PERSON. FOR A DESCRIPTION OF THE RESTRICTIONS ON OFFERS AND SALES OF THE TURBOS, SEE THE SECTION "PURCHASE AND SELLING RESTRICTIONS" IN THE BASE PROSPECTUS.

Issuer	Société Générale
Launch Date	19 March 2012
Issue date	22 March 2012
Manager	SG Option Europe
Warrant Agent	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Calculation Agent	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Clearance Institution(s)	Euroclear France (Paris), Euroclear Bank (Brussels), Clearstream Banking (Luxembourg)
Listing	Euronext Paris
Market making	Trading in continuous

Dow Jones Industrial AverageSM Index (ISIN code US2605661048)	
- Sponsor	Dow Jones & Company, Inc.
- Index Calculation Agent	Dow Jones & Company, Inc.
- Settlement Price	The closing price of the Index on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos. According to the conditions of unwinding of the hedging arrangements of the Turbos for the Issuer, the Settlement Price should be increased by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.
- Observation Hours	Not Applicable
- Conversion Rate	The rate EUR/USD published on Reuters page EUR=

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Parity	Issue price	Initial Exercise Price
1	Put	1,000,000	100	EUR 20.93	USD 16,000.00

Tranche	Financing Interest Rate	Initial Stop Loss Level	Percentage
1	USD Libor Overnight - 2 % (up to USD Libor Overnight - 10 %)	USD 15,520.00	3 % (minimum: 3 %, maximum: 10 %)

Tranche	ISIN code	mnemonic code
1	FR0011223981	0147S

Form of Turbos The Turbos are in bearer form. The Turbos' ownership will be denoted by a registration in an account, in accordance with article L 211-4 of the French *Code monétaire et financier*.

Settlement Currency EUR

Exercise of Turbos	According to the provisions of the Base Prospectus, Turbos are exercisable by the Warrantholder at any time during the Exercise Period or automatically exercised upon the occurrence of a Stop Loss Event or of an early termination by the Issuer.
Settlement Provisions	Settlement Amount or Early Settlement Amount, as the case may be, paid by cash.
Provisions for fungibility ("assimilation")	Not applicable
Minimum number of Turbos tradable	One Turbo (or, above this minimum, trading by integral multiple of one Turbo)
Minimum number of Turbos exercisable	1,000 Turbos (or, above this minimum, exercise by integral multiple of 1,000 Turbos)
Delisting	The delisting will take place at opening of the sixth trading day in Paris preceding the Expiration Date (included), subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no case be held liable for such an amendment. In the case of the occurrence of a Stop Loss Event, Euronext Paris will suspend the trading of the Turbos as soon as possible and then will delist them.
Issuer's website	www.sgbourse.fr
Investors' contact	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20

Extract of the Dow Jones Industrial AverageSM Index license:

Les Turbos indexés sur l'indice Dow Jones Industrial AverageSM ne sont ni parrainés, ni approuvés, ni vendus, ni présentés par Dow Jones ou ses affiliés. Dow Jones ou ses affiliés ne font aucune déclaration ou garantie implicite ou explicite aux porteurs des Turbos ou à toutes autres personnes concernant le caractère opportun d'un investissement en valeurs mobilières en général ou dans les Turbos en particulier, ou sur la capacité de l'Indice Dow Jones Industrial AverageSM à suivre la performance générale du marché des actions. La seule relation de Dow Jones et de ses affiliés avec Société Générale ("le licencié") porte sur l'octroi de licence des marques et de certains noms commerciaux de Dow Jones, ainsi que sur l'utilisation de l'indice Dow Jones Industrial AverageSM qui est déterminé, composé et calculé par Dow Jones sans tenir compte de l'Émetteur ou des Turbos.

Dow Jones n'a aucune obligation de prendre en compte les besoins de l'émetteur ou des porteurs de Turbos pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones Industrial AverageSM.

Dow Jones ne saurait être tenu pour responsable de l'émission des Turbos et n'a pas participé à la détermination des dates, prix quantités et formules d'indexation et de calcul à l'exercice y afférents. Dow Jones et ses affiliés déclinent toute responsabilité concernant la gestion administrative, la commercialisation ou le marché des Turbos.

DOW JONES OU SES AFFILIES NE GARANTISSENT NI L'EXACTITUDE NI LA NON-INTERRUPTION DU CALCUL DE L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT. DOW JONES ET SES AFFILIES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT ET DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE, QUANT AUX RESULTATS DE L'UTILISATION DE L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT PAR L'EMETTEUR, LES PORTEURS DE TURBOS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE. DOW JONES OU SES AFFILIES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT ET DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE, QUANT A LA POSSIBILITE DE COMMERCIALISER TOUT PRODUIT LIE A L'INDICE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGESM ET AUX DONNEES QU'IL CONTIENT OU QUANT A SON ADEQUATION A UN OBJECTIF OU UN USAGE PRECIS. SANS REDUIRE LA PORTEE DE CE QUI PRECEDE, DOW JONES NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT MANQUE A GAGNER, PERTES OU DOMMAGES ET INTERETS SUBIS PAR QUI QUE CE SOIT, MEME DANS LE CAS OU DOW JONES AURAIT ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE TELLES CONSEQUENCES.

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(l'"Emetteur")

Les mots et expressions définis dans les termes et conditions des turbos à échéance ouverte (ci-après les "**Conditions**") des Bons d'Option "turbo" (les "**Turbos**") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous et détenu auprès d'Euroclear France.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Conditions sera considéré comme nul. En particulier :

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (**adhérent 176, nature de compte 51**) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER : Société Générale – OPER/TLP/FLO/PRI – Tour CB3 – 189, rue d'Aubervilliers – 75886 Paris Cedex 18 – Téléphone + 33 (0)1 42 13 43 24 – Fax + 33 (0)1 42 13 32 23 - SWIFT : SOGEFRPPHCM OPER/TLP/FLO/PRI

I – REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos : Turbos Call / Turbos Put (les "**Turbos**")

Sous-jacent des Turbos :

FORM OF EXERCISE NOTICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(the "**Issuer**")

Words and expressions defined in the terms and conditions of the open-end turbos (hereinafter the "**Conditions**") of the turbo Warrants (the "**Turbos**") relating to the present issue of Turbos shall have the same meanings where used herein (unless the context otherwise requires).

When completed, this Exercise Notice must be sent by the Warrant Account Holder to the Warrant Agent and must be received by the Warrant Agent before 10.00 a.m. (Paris time). The Warrant Agent shall verify, before 10.00 a.m. (Paris time) on such day, that the Turbos have been irrevocably credited to the account of the Warrant Agent below held by Euroclear France.

Any Exercise Notice which is not duly completed in accordance with the Conditions shall be deemed to be null and void. In particular :

- the number of Turbos specified in this Exercise Notice must be equal to the minimum number of Turbos exercisable or to an integral multiple. If the number of Turbos specified in this Exercise Notice is less than the minimum number of Turbos exercisable (or is not an integral multiple of this minimum number), the Exercise Notice shall be deemed to be null and void.
- the total number of Turbos exercised must be credited to the account of the Warrant Agent.
- the transfer of the Turbos must be made free of payment on the account of the Warrant Agent (**member 176, account 51**) held by Euroclear France.

WARRANT AGENT : Société Générale – OPER/TLP/FLO/PRI – Tour CB3 – 189, rue d'Aubervilliers – 75886 Paris Cedex 18 – Telephone + 33 (0)1 42 13 43 24 – Fax + 33 (0)1 42 13 32 23 - SWIFT : SOGEFRPPHCM OPER/TLP/FLO/PRI

I - REFERENCES OF THE TURBOS

Type of Turbo : Call Turbo Warrants / Put Turbo Warrants (the "**Turbos**")

Underlying of the Turbos :

II – A COMPLETER EN MAJUSCULES**Nom du Teneur de Compte :****Adresse du Teneur de Compte :****N° Tél. du Teneur de Compte :****N° Fax du Teneur de Compte :****Interlocuteur à contacter :**

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Conditions :

- Nombre de Turbos exercés

- Code mnémonique

- Code ISIN

- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

Date**Signature du Teneur de Compte****II – TO COMPLETE IN CAPITAL LETTERS****Name of the Warrant Account Holder :****Address of the Warrant Account Holder :****Tel N° of the Warrant Account Holder :****Fax N° of the Warrant Account Holder :****Contact name :**

We irrevocably exercise the above mentioned Turbos in accordance with the Conditions :

- Number of Turbos exercised

- Mnemonic code

- ISIN code

- Cash account to which any amount due in respect of the exercise of the Turbos (subject to the deduction of any Taxes, Duties and Expenses payable) should be credited

We confirm to have transferred the Turbos free of payment to the account of the Warrant Agent, member 176, account type 51.

Date**Signature of the Warrant Account Holder**